

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERA OUVERTE

- préalable à la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection autour des captages F1 et F2 sis au lieu-dit « les Prés hauts » sur la commune de Vert-en-Drouais ;
- préalable à la déclaration publique de la dérivation des eaux permettant le prélèvement pour l'alimentation en eau potable des dits captages ;
- préalable à l'autorisation de prélèvement effectué dans les eaux souterraines ;
- préalable à l'autorisation de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine ;
- parcellaire en vue de délimiter les terrains et immeubles assujettis aux servitudes de protection ;

◇ **OBJET** : PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DES CAPTAGES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES PRES-HAUTS F1 ET F2 À VERT-EN-DROUAIS

◇ **DEMANDEUR** : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

◇ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET CONSIDÉRÉ POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX**

4, RUE DE CHATEAUDUN BP 20159 - 28103 DREUX C<sub>ED</sub>EX : TEL 02 37 64 82 00

◇ **EMPLACEMENT DU PROJET** : Commune de VERT-EN-DROUAIS ET MESNIL-SUR-L'ESTREE

◇ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 36 JOURS DU LUNDI 1ER OCTOBRE 2018 à 9H00 AU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 INCLUS à 12h00

◇ **LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE VERT-EN-DROUAIS ET MESNIL-SUR-L'ESTREE OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE CES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET.**

LE DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

(<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>)

SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Avis-d-enquete-publique>) AINSI QUE CELUI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX (<http://www.dreux-agglomeration.fr/>)

◇ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : *Madame Yvette CHAILLOU, retraitée, cadre de la Sécurité sociale,* DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
LUNDI 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2018	9H00 à 12H00	MAIRIE DE VERT-EN-DROUAIS
SAMEDI 20 OCTOBRE 2018	9H00 à 12H00	MAIRIE DE VERT-EN-DROUAIS
LUNDI 5 NOVEMBRE 2018	9H00 à 12H00	MAIRIE DE VERT-EN-DROUAIS

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES A SON INTENTION PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE VERT-EN-DROUAIS AINSI QU'À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A3 COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE VERT-EN-DROUAIS ET MESNIL-SUR-L'ESTREE, A LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR AINSI QUE CELUI DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE. À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ET LE PRÉFET DE L'EURE DÉCLARERONT D'UTILITÉ PUBLIQUE OU NON PAR ARRÊTE MOTIVÉ CETTE OPÉRATION.